



REGLEMENT- ROCK N'TRAIL 2023

REGLES GENERALES

Mise à jour : 06 mars 2023

Article n°1. Introduction

L'événement Rock n'trail est composé d' :

- Une épreuve trail chronométrée de 7 kilomètres (ouverte aux personnes de plus de 16 ans l'année de la compétition) – départ le samedi 29 avril à 10h15
- Une épreuve trail non chronométrée de 7 kilomètres (randonnée ouverte à tous) – départ le samedi 29 avril à 10h15
- Une épreuve trail chronométrée de 16 kilomètres (ouverte aux personnes majeures l'année de la compétition) – départ le samedi 29 avril à 9h30
- Une épreuve à allure libre d'endurance par élimination, qui se déroule en individuel ou par équipe (2/4/6) sur une boucle de 7 kilomètres – du samedi 29 avril à 13h00 jusqu'au dimanche 30 avril à 13h00.

Article n°2. Règlements des Fédérations

Rock n'trail est soumis au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA).

Chaque concurrent s'engage à respecter le règlement correspondant à son épreuve. Toute inscription à la compétition implique le respect du règlement présent.

Article n°3. Assurance

L'organisateur s'engage à être dûment couvert par une assurance responsabilité civile Organisateur, qui couvre sa responsabilité civile et celles des concurrents dûment inscrits, de la ligne de départ à la ligne d'arrivée de la compétition, pour les dommages corporels ou matériels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux.

Les concurrents doivent être dûment conscients des risques inhérents à ce type d'épreuve sportive, qui requiert un entraînement préalable et une excellente condition physique. L'organisateur n'assumera aucune responsabilité quelle qu'elle soit pour tout accident/blessure/dommage corporel /incapacité/décès survenu à un concurrent, sous réserve naturellement des accidents ayant pour cause directe un manquement par l'organisateur à ses obligations légales et réglementaires.

En outre, l'organisateur n'assumera aucune responsabilité pour toute dégradation, perte, vol de tous biens/matériels/équipements personnels ; il appartient aux concurrents de souscrire une assurance pour couvrir, le cas échéant, ce type de risque.

Article n°4. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, sur tous les supports promotionnels de l'épreuve y compris les supports publicitaires et les livres, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les personnes ayant autorité légale sur les mineurs ainsi que les participants majeurs assurent les organisateurs de l'événement que ceux-ci s'engagent à respecter le règlement de l'épreuve.

Article n°5. Inscriptions

Les inscriptions pour le trail à élimination (en solo ou en équipe) et le trail de 16 kilomètres sont ouvertes à toutes personnes majeures ou devenant majeure l'année de la compétition, c'est-à-dire ouvertes à toutes personnes nées avant le 31 décembre 2004.

Les inscriptions pour le trail non chronométré de 7 kilomètres sont ouvertes à tous. Toute personne âgée de moins de 14 ans doit obligatoirement être accompagnée d'un représentant légal.

Les inscriptions pour le trail chronométré de 7 kilomètres sont ouvertes à toutes personnes âgées d'au moins 16 ans l'année de la compétition.

Les frais d'inscriptions couvrent uniquement la participation à la compétition :

RNT2023 - TARIFS TTC

JOUR	EPREUVES	CAT.	HORAIRES	TARIFS
Samedi 29/04/23	Trail à élimination - 24h	Solo	13:15	75,00 €
Samedi 29/04/23	Trail à élimination - 24h	Duo	13:10	130,00 €
Samedi 29/04/23	Trail à élimination - 24h	Equipes de 4	13:05	220,00 €
Samedi 29/04/23	Trail à élimination - 24h	Equipes de 6	13:00	260,00 €
Samedi 29/04/23	7km caritatif	Solo	10:15	6,00 €
Samedi 29/04/23	7km - option chronométrage	Solo	10:15	10,00 €
Samedi 29/04/23	16km	Solo	09:30	16,00 €

L'inscription au trail non chronométré de 7km est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Les enfants doivent être accompagnés par un autre participant majeur.

Pour l'épreuve 24h Chrono et les trails chronométrés (7km ou 16km), le concurrent doit impérativement fournir lors de son inscription en ligne soit :

1. Son numéro de licence FFA 2023 (licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) ou de leur pass « J'aime Courir »
2. Pour les non-licenciés, fournir un certificat médical de **non contre-indication à la pratique sportive en compétition** datant de moins d'un an.

A défaut, toute participation à la compétition est exclue sans possibilité de remboursement. Ces justificatifs sont à télécharger sur la plateforme d'inscription du Rock n'trail.

Pour le trail non chronométré de 7 kilomètres, aucun certificat médical n'est demandé aux participants car ce trail n'est pas une compétition sportive et que, par conséquent, l'organisation ne demande pas de certificat médical.

Néanmoins, la manifestation nécessite un effort physique et les participants devront déclarer s'inscrire en toute connaissance de cause et se porter garant de leur condition physique, qui doit être en adéquation avec l'effort physique induit par la participation à la manifestation. En cas de doute, il est vivement conseillé aux participants de consulter leur médecin.

Article n°6. Annulation de la participation

Toute inscription à l'événement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

En tout état de cause, le remboursement intégral des droits d'inscription n'est envisageable qu'en cas d'annulation totale de la compétition décidée unilatéralement par l'organisateur et causée par sa faute. Dans tous les autres cas, il ne sera effectué aucun remboursement.

Les annulations ne seront pas possibles via l'organisation.

Les participants ont cependant la possibilité de souscrire une assurance annulation, disponible sur le formulaire d'inscription lors du paiement en ligne, auprès de Mutuaide. Leurs conditions générales de vente prévalent lors d'une annulation.

Toutes les autres options prises en ligne sont remboursables à l'exception de la garantie annulation et des dons aux associations.

Article n°7. Changement d'épreuve

Les changements d'épreuves et notamment de catégories seront possibles jusqu'au mardi 25 avril à 12h00 sur demande du participant sous réserve de dossards disponibles dans l'épreuve demandée, aucun remboursement ne sera possible.

Article n°8. Identification des concurrents

L'organisation fournira à chaque participant aux trails :

- 1 dossard (les dossards ne peuvent en aucun cas être pliés ou masqués en totalité ou en partie)

L'organisation fournira à chaque participant ou à chaque équipe du 24h Chrono :

- un bracelet d'identification par participant (+ un bracelet à l'accompagnant du participant solo / duo)
- 1 puce par participant pour les solos et 1 puce par équipes pour les autres catégories (duos, équipe de 4 ou équipes de 6)
- 1 dossard par participant pour les solos et 1 dossard par équipe pour les autres catégories (duos, équipe de 4 ou équipes de 6)
- 1 bande réfléchissante par participant
- 1 bon par participant pour un repas
- 1 dotation à choisir sur le bulletin d'inscription par participant
- 1 photo souvenir digitale de la course par participant

Article n°9. Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer par chaque participant, aux jour(s) et heures prévues à cet effet sur l'Évènement sur présentation de votre pièce d'identité et de votre pass dossard.

Le dossard d'un participant pourra également être retiré par une tierce personne à condition que celle-ci présente obligatoirement les documents suivants :

- La pièce d'identité du participant
- Le pass dossard du participant

Les duos et les équipes ne sont pas dans l'obligation de venir retirer leurs packs coureurs ensemble.

Le dossard et les autres éléments d'identification devront être et demeurer entièrement lisible lors de la course, y compris en cas d'intempérie.

Article n°10. Sécurité des épreuves

Tout participant détectant une anomalie sur le parcours de la compétition, pouvant porter atteinte à la sécurité des participants, est tenu d'en informer l'organisateur. Les concurrents ont l'obligation de se conformer à toute directive ou instruction qui serait donnée par l'organisateur.

Le numéro de téléphone des secouristes sera communiqué sur le race guide pour permettre à tous de donner l'alerte.

CONDITIONS SPECIFIQUES POUR L'ÉPREUVE 24H CHRONO

Article n°11. Les catégories

Le trail à élimination de Rock n'trail a différentes catégories :

- Solo
- Duo - En équipe de 2 participants
- En équipe de 4 participants
- En équipe de 6 participants

En fonction du nombre d'équipes participantes sur les catégories de 4 et de 6 personnes, l'organisation se réserve le droit de fusionner ces deux catégories si le nombre d'engagés ne permet pas d'avoir une cohérence sportive.

Il sera possible d'accueillir 710 participants maximum - toutes catégories confondues – répartis comme suit :

- 70 pour la catégorie solo
- 40 équipes pour la catégorie duo (80 participants)
- 50 équipes pour la catégorie équipe de 4 (200 participants)
- 60 équipes pour la catégorie équipe de 6 (360 participants)

Les jauges pourront être réajustées à la discrétion de l'organisation.

Article n°12. Parcours

La boucle fait 7 km environ pour 140 mètres de dénivelé positif. Le parcours définitif sera publié sur le site internet <https://rockntrail.fr>.

Le parcours sera intégralement balisé. L'utilisation d'une carte n'est pas nécessaire.

Des contrôles de participants auront lieu tout au long du parcours (pointages dossards) à la discrétion de l'organisation.

Article n°13. Déroulement de l'épreuve

Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes. Tous les coureurs n'ayant pas franchi la ligne avant les 60 minutes seront considérés comme abandons.

Les participants, de la catégorie équipe de 4 ou équipe de 6, seront quand même autorisés à terminer l'épreuve sans être classés. Leur puce sera remise à l'organisateur.

Pour la participation en solo

Si après 23h de course et 23 boucles, plusieurs coureurs sont encore en course, c'est celui qui franchira le premier la ligne d'arrivée de la dernière boucle qui sera déclaré vainqueur.

Le vainqueur pourra être annoncé avant s'il ne reste qu'un seul concurrent en compétition.

Pour la participation en duo

Le classement se fera sur le cumul des deux derniers tours. Chaque équipier devra obligatoirement effectuer un tour (sauf abandon de l'un ou de l'autre).

Pour la participation en équipes de 4 ou 6 personnes

Les temps de chaque membre de l'équipe seront cumulés. C'est l'équipe dans sa catégorie qui aura le temps cumulé le plus faible qui sera déclarée vainqueur.

Un seul participant de l'équipe sera autorisé à prendre le départ à chaque tour.

Article n°14. Assistance

Pour la participation en solo

L'assistance en zone coureur est autorisée à partir du **7ème tour** (une seule personne par coureur identifiable à un bracelet fourni par l'organisation). Aucun pacer ne sera autorisé sur le parcours.

Pour la participation en duo ou en équipe de 4 ou 6 personnes

Aucune assistance en zone coureur n'est autorisée. Aucun pacer ne sera autorisé sur le parcours, hormis le relayeur suivant.

Article n°15. Chronométrage

Pour la participation en solo

Chaque participant aura une puce de chronométrage.

Pour la participation en duos ou en équipes de 4 ou 6 personnes

Chaque duo ou équipe aura une puce de chronométrage.

Le passage de la puce et du dossard, qui fera office de relais, devra se faire obligatoirement dans la zone coureur.

A noter : La puce de chronométrage permettra le suivi en direct des participants via le site internet de l'événement (www.rockntrail.fr).

Article n°16. Base vie

La course comportera une base vie dans l'atelier de la Carrière ainsi qu'un ravitaillement dans l'atelier. Le détail des ravitaillements sera disponible sur le site internet de l'événement.

Des douches et des WC seront à disposition dans la base vie pendant toute la durée de la course.

Emplacement :

Pour la participation en solo

Chaque participant aura sa place dans la zone coureur. L'emplacement sera matérialisé et sera composé d'une chaise et deux bacs numérotés.

Pour la participation en duos ou en équipes de 4 ou 6 personnes

Chaque équipe aura sa place dans la zone coureur. L'emplacement sera matérialisé et sera composé de deux chaises et d'un bac numéroté.

Article n°17. Équipement et matériel obligatoire

Chaque participant devra porter sur lui tout au long de l'épreuve le matériel obligatoire suivant :

- Un sifflet
- Une lampe frontale (à partir de la tombée de la nuit jusqu'au lever du jour)
- Un téléphone portable
- La bande réfléchissante

Article n°18. Météo

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou de décision préfectorale, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et de neutraliser la course, l'heure de départ et même de l'annuler sans qu'aucun participant ne puisse prétendre à un remboursement.

Article n°19. Abandons et exclusion

Sauf cas de force majeure, l'abandon n'est possible qu'au site du départ. En cas d'abandon, le participant doit regagner le point de rapatriement par ses propres moyens. Il lui est interdit de quitter le circuit balisé sans en avoir au préalable averti l'organisation et en être dûment autorisé.

Tout abandon en cours de la course, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation.

L'organisation peut exclure un participant ou une équipe de la compétition pour les motifs suivants :

- Manquements au règlement
- Emprunt d'un itinéraire hors balisage représentant un raccourci
- Absence de matériel obligatoire la nuit
- Jet de détritrus volontaire par un participant ou un membre de son entourage
- Non-respect des personnes (organisation, bénévoles ou participants)
- Non-assistance à personne en détresse vitale
- Non-passage à un point de contrôle fixe ou aléatoire

Dans tous les cas, aucun remboursement ne sera dû par l'organisation.

Article n°20. Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur de la FFA.

Article n°21. Classements et Dotations

Seront récompensés :

24 HEURES

- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes confondus) de la catégorie solo
- Les trois premiers au scratch (hommes et femmes confondus) de la catégorie duo
- La première équipe [homme] / [femme] / [mixte] de la catégorie équipe de 4 personnes
- La première équipe [homme] / [femme] / [mixte] de la catégorie équipe de 6 personnes

TRAILS CHRONOMETRES (7KM ET 16KM)

- Les trois premiers au scratch – catégorie homme
- Les trois premiers au scratch – catégorie femme

TRAIL CARITATIF

- Un tirage au sort sera organisé parmi les numéros de dossards.

Un classement général des équipes sera disponible sur le site internet (www.rockntrail.fr) de l'événement à l'issue de la compétition.

La grille de prix remis pour les vainqueurs sera disponible sur le site internet de l'événement : <https://rockntrail.fr>.

A noter : le participant le plus rapide se verra remettre une récompense :

- Lors du 7^{ème} tour pour les catégories solo et duo :
 - Samedi 29 avril à 20h15 pour les solos
 - Samedi 29 avril à 20h10 pour les duos, les équipes de 4 et équipes de 6
- Lors du 22^{ème} tour pour les catégories par équipe (de 4 ou de 6) :
 - Dimanche 30 avril à 11h05 pour les équipes de 4
 - Dimanche 30 avril à 11h00 pour les équipes de 6

La grille de prix remis pour les vainqueurs sera disponible sur le site internet de l'événement : www.rockntrail.fr.

La remise des récompenses aura lieu le dimanche 30 avril 2023 à 14h00.

Article n°22. Services inclus

Seront inclus à la participation au Rock n'trail :

- Accès à l'aire de camping : une aire de camping sera mise à disposition des concurrents. En fonction du nombre de participants, le nombre de tentes est déterminé par le tableau suivant :

	Tentes
SOLO	1
DUOS	1
EQUIPES DE 4	2
EQUIPES DE 6	3

- Accès aux toilettes
- Buvette sur place (payante)
- Concerts gratuits
- Massages
- Le suivi live sur le site internet de l'événement (www.rockntrail.fr).

Article n°23. Contacts

Pour tout renseignement, contactez Coralie :

- www.rockntrail.fr
- contact@rockntrail.fr
- ou par téléphone au 02 31 53 94 17